

FO

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

Revenus d'activité connus
Corrigez si le montant est inexact

2 | REVENUS FONCIERS

Revenus fonciers imposables

3 | REVENUS DES BÉNÉFICIAIRES

FISCALITÉ

*Qui contribue ?
Pour quel modèle ?*

14

THÈMES

POUR COMPRENDRE
LES CHOIX FISCAUX
ET LEURS CONSÉQUENCES



COMPRENDRE



DÉBATTRE



AGIR POUR PLUS
DE JUSTICE SOCIALE

Livret fiscalité 2026



Secteur de l'économie, du service public et du développement durable

Sommaire

Page 3 : **L'édito**

Page 4 : **Le mot de la confédérale**

Page 5 : **Impôt sur le revenu : histoire et consentement à l'impôt**

Page 7 : **Un impôt sur le revenu moins lourd qu'on ne le pense**

Page 10 : **Répartition des impôts : ménages / entreprises**

Page 11 : **Quand l'impôt profite aux plus aisés !**

Page 12 : **Impact de la hausse des droits de douane**

Page 13 : **La baisse de l'impôt sur les sociétés**

Page 14 : **Non à la TVA sociale !**

Page 15 : **Les revenus du capital sont moins imposés que les revenus du travail et le patrimoine se concentre**

Page 16 : **La fiscalité locale**

Page 19 : **La lutte contre la fraude fiscale : où en est-on ?**

Page 22 : **85 milliards d'euros pour quels résultats ?**

Les dépenses ou "niches fiscales"

Page 25 : **Taxer les transactions financières : une idée qui ne date pas d'hier**

Page 27 : **Transition écologique : qui paye la facture ?**

Page 31 : **Les revendications de FO**

Page 35 : **Glossaire**



Pour une fiscalité plus juste et redistributive !

L'impôt est au cœur du pacte républicain. Il constitue un levier essentiel de redistribution des richesses, de financement des services publics et de notre protection sociale. Pour Force Ouvrière, il doit répondre à un principe fondamental : chacun doit contribuer aux charges publiques en fonction de ses capacités, dans le respect de l'égalité devant l'impôt.

Pourtant, les choix fiscaux opérés ces dernières années ont profondément modifié notre système. Les allègements accordés aux entreprises et aux détenteurs de patrimoines importants, la diminution de certains prélèvements sur le capital et l'affaiblissement de la progressivité de l'impôt sur le revenu ont contribué à déséquilibrer la répartition de l'effort fiscal. Dans le même temps, les impôts indirects, qui pèsent proportionnellement davantage sur les ménages modestes, continuent d'affecter leur pouvoir d'achat.

Les débats budgétaires récents ont remis au premier plan une question essentielle : qui doit contribuer au financement des besoins collectifs ? La réduction des déficits publics ne saurait justifier une politique reposant principalement sur la compression des dépenses, la réduction des moyens des services publics et la remise en cause de notre modèle social. Il est indispensable de s'appuyer sur une contribution plus équitable de tous, notamment de ceux qui disposent des revenus et des patrimoines les plus élevés, ainsi que sur une lutte déterminée contre la fraude et l'évasion fiscales.

La fiscalité doit également être interrogée au regard de ses conséquences économiques et sociales.

Le financement de la protection sociale, la qualité des services publics, l'investissement dans l'industrie, la transition écologique et la cohésion des territoires sont autant d'enjeux qui nécessitent des ressources pérennes. La multiplication des exonérations et des dispositifs dérogatoires doit faire l'objet d'un contrôle et d'une conditionnalité rigoureuse, afin de vérifier leur efficacité économique et sociale et leur contribution réelle à l'emploi, aux salaires et à l'investissement.

Pour Force Ouvrière, une véritable réforme fiscale est indispensable. Elle doit rétablir la progressivité de l'impôt sur le revenu, mieux répartir la contribution entre les ménages et les entreprises, garantir la transparence de l'utilisation des fonds publics et assurer à l'État, aux collectivités territoriales et à la Sécurité sociale les moyens nécessaires à leurs missions. Elle doit aussi s'accompagner d'une administration fiscale dotée des effectifs et des moyens suffisants pour assurer le recouvrement de l'impôt, lutter contre la fraude et garantir un service public de proximité accessible à tous.

Ce guide a pour ambition de donner aux militants, aux adhérents et à l'ensemble des citoyens les clés pour comprendre les mécanismes fiscaux, mesurer les conséquences des choix budgétaires et nourrir le débat public. Parce que l'impôt ne peut être accepté que s'il est compris, équitablement réparti et mis au service de l'intérêt général, Force Ouvrière continuera de défendre une fiscalité juste, progressive et redistributive, fidèle aux principes républicains et aux exigences de justice sociale.



Frédéric Souillot
Secrétaire général de FO



**Le mot de la
confédérale**

Comprendre la fiscalité pour nourrir le débat

La fiscalité occupe une place centrale dans le débat public. Pourtant, elle est souvent abordée à travers des idées reçues, des approximations ou des oppositions simplistes entre «trop d'impôts» et «pas assez d'impôts».

La question fiscale mérite mieux que des slogans. Elle touche au fonctionnement de la démocratie, à l'égalité devant la contribution commune et à la répartition de l'effort collectif. Qui contribue ? À quelle hauteur ? Selon quels principes ? Ces questions sont au cœur du pacte républicain depuis la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, qui affirme que chacun doit participer aux charges communes en fonction de ses facultés.

Pour Force Ouvrière, le débat fiscal ne peut être dissocié de la question des inégalités. Depuis plusieurs décennies, les évolutions économiques, la mondialisation financière, le dumping fiscal, la concurrence entre États et les multiples réformes fiscales ont profondément modifié la répartition de l'effort entre les contribuables. Dans le même temps, les inégalités de revenus et de patrimoine se sont accrues et la concentration des richesses s'est renforcée.

La fiscalité n'est donc pas une simple question technique réservée aux spécialistes. Elle traduit des choix politiques et économiques qui concernent l'ensemble des citoyens. Elle influence la répartition des richesses, l'équilibre entre les différentes catégories de contribuables, les ressources des collectivités territoriales et les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour exercer leurs missions.

À travers ce livret, Force Ouvrière souhaite apporter des repères, des chiffres et des éléments d'analyse accessibles à toutes et tous. L'objectif n'est pas de proposer une approche exhaustive d'un sujet particulièrement vaste, mais de donner des clés de compréhension sur les principaux enjeux fiscaux contemporains : impôt sur le revenu, fiscalité du patrimoine, fiscalité des entreprises, niches fiscales, fraude et évasion fiscales, fiscalité énergétique ou encore fiscalité locale.

Ces fiches ont également pour ambition de contribuer au débat syndical en rappelant que la question fiscale ne se résume jamais au montant des prélèvements. Elle interroge aussi leur répartition, leur progressivité, leur efficacité et leur cohérence avec les objectifs de justice sociale et d'égalité.

Pour Force Ouvrière, une véritable réforme fiscale doit permettre de renforcer la progressivité de l'impôt, de lutter contre les inégalités, de faire contribuer chacun selon ses capacités et de garantir l'égalité devant l'impôt. Elle doit également s'accompagner d'une évaluation rigoureuse des dépenses fiscales, des aides publiques et des dispositifs dérogatoires afin de s'assurer qu'ils répondent réellement à l'intérêt général.

Car au fond, la question fiscale pose une interrogation essentielle : comment répartir équitablement l'effort collectif dans une société démocratique ?

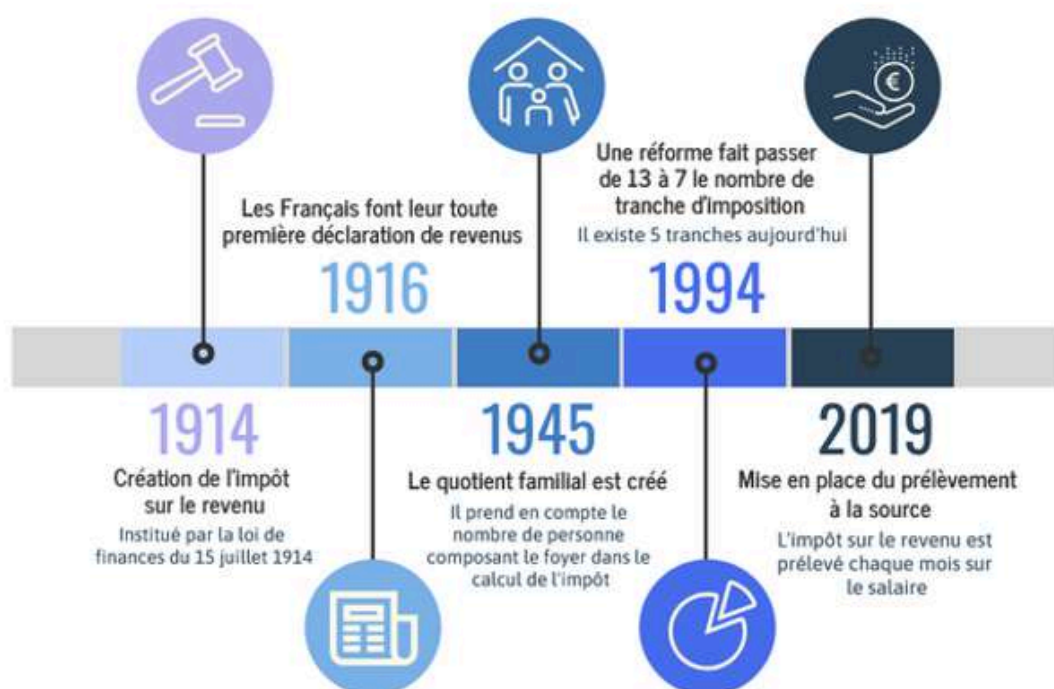
Rachèle Barrion
Secrétaire confédérale
en charge de l'économie,
du service public
et du développement durable

Impôt sur le revenu : histoire et consentement à l'impôt



La question de la légitimité de l'impôt et son consentement ne datent pas d'aujourd'hui.

L'impôt sur le revenu est né seulement en 1914, bien après l'abolition des privilèges de l'Ancien Régime. L'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule : « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés ».



Ainsi, le principe constitutionnel fondateur de l'impôt repose sur l'égalité devant la charge publique et c'est à travers les représentants élus au Parlement que l'exécutif est autorisé à lever l'impôt. Ces dernières années, le recours à l'article 49-3 de la Constitution pour l'adoption de la loi de finances par l'exécutif a conduit à un affaiblissement de la démocratie et du consentement à l'impôt.

Si l'Impôt sur le revenu progressif a, au départ, été créé pour financer l'effort de guerre, son rôle a surtout contribué à réduire les inégalités. Or, ce levier est de plus en plus menacé par le dumping fiscal, la concurrence effrénée entre pays au nom de la compétitivité tout comme l'ISF (impôt sur la fortune) réduit à l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) depuis 2018 et la remise en cause de l'impôt sur le revenu progressif dans la plupart des pays de l'OCDE.

Le rôle de l'impôt progressif dans une démocratie est donc éminemment politique. Il détermine les choix des politiques économiques menées par les pouvoirs publics face au poids exorbitant des impôts indirects régressifs et très inégalitaires.

FO a toujours plaidé pour un impôt sur le revenu plus progressif afin de mieux financer les services publics républicains sur tout le territoire et réduire les inégalités sociales.

Le dumping fiscal désigne le fait de mettre en place une politique fiscale avantageuse, dans le but d'attirer des investisseurs sur son territoire. Ce sont les États qui le pratiquent. Cette fiscalité attractive vise à augmenter la compétitivité du pays, grâce à l'installation de capitaux et de travailleurs qualifiés en son sein. Le dumping fiscal passe principalement par la baisse d'impôts, l'exonération de taxes ou la distribution de subventions. Il est néanmoins controversé, car certains le considèrent comme une activité déloyale qui va à l'encontre de la libre concurrence.

Un impôt sur le revenu moins lourd qu'on ne le pense

Contrairement à une idée souvent répandue, l'impôt sur le revenu ne pèse pas particulièrement lourd en France par rapport à d'autres pays européens lorsqu'on rapporte son montant à la richesse nationale (PIB).

La France se distingue pourtant par un taux d'imposition élevé pour les plus hauts revenus : le taux marginal supérieur peut atteindre 51,5%, hors contribution exceptionnelle. Mais attention : ce taux maximal ne s'applique pas à l'ensemble des revenus d'un contribuable, seulement à la part de ses revenus située dans la tranche la plus élevée.

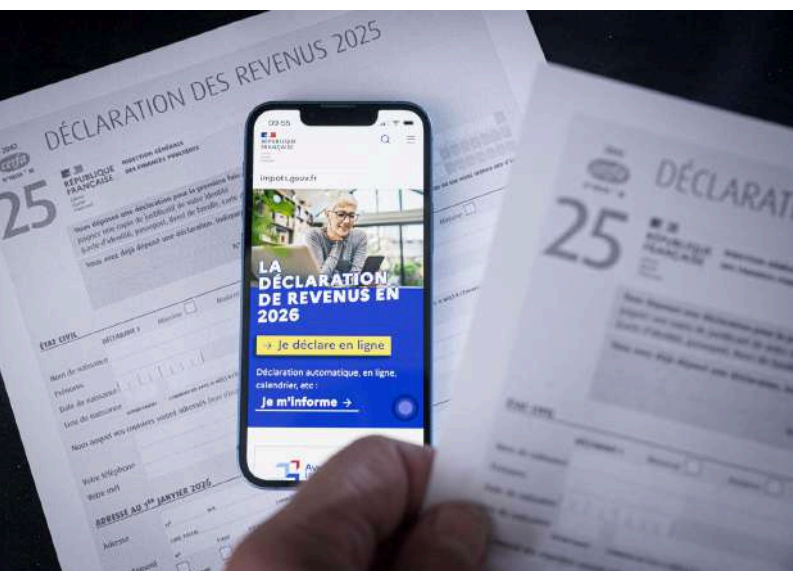
Pourquoi l'impôt sur le revenu est-il important ?

Parce qu'il est progressif : son taux augmente avec le niveau de revenu. Il joue donc un rôle important dans la réduction des inégalités.

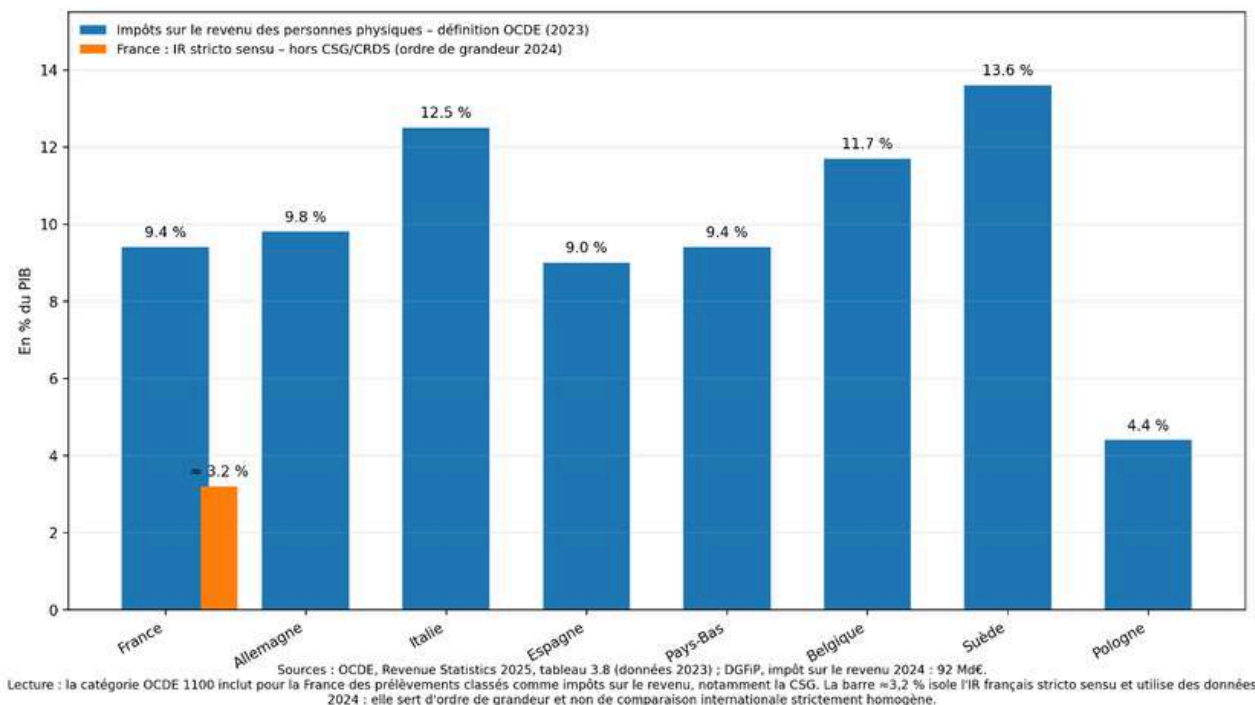
Ainsi, l'impôt sur le revenu contribue à environ un tiers de la réduction des inégalités de niveau de vie.

Les prestations sociales jouent un rôle encore plus important : elles contribuent à environ 61 % de cette réduction des inégalités.

Autrement dit, la progressivité de l'impôt et notre système de protection sociale sont des éléments essentiels de notre modèle social qui permettent de corriger une partie des inégalités de revenus.



Impôts sur le revenu des personnes physiques : la situation française en perspective



Comment lire ce graphique ?

Les barres principales comparent le **poids des impôts sur le revenu des personnes physiques dans plusieurs pays européens**, exprimé en pourcentage du PIB.

Pour la France, la définition retenue par l'OCDE conduit à un niveau de **9,4 % du PIB**, car elle inclut notamment la CSG parmi les impôts sur le revenu.

Mais si l'on considère uniquement l'**impôt sur le revenu français stricto sensu (IRPP), hors CSG et CRDS**, son poids est beaucoup plus faible : environ 3,2 % du PIB.

À retenir : la France n'est donc pas particulièrement atypique par le poids global de l'imposition des revenus. En revanche, **l'impôt sur le revenu stricto sensu occupe une place relativement faible dans notre système fiscal**, alors même que sa progressivité en fait un outil important de redistribution.

Sources : OCDE, Revenue Statistics 2025, données 2023 ; DGFIP, données sur l'impôt sur le revenu 2024.

Halte aux idées reçues !

La France est souvent décrite comme un enfer fiscal avec l'un des taux de prélèvements obligatoires les plus importants parmi les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

C'est vrai mais ce niveau des prélèvements obligatoires ou impôts par pays n'est qu'un élément du problème : il faut aussi prendre en compte ce qu'ils permettent de financer en matière de service public et de prestations sociales qui relèvent de choix politiques.

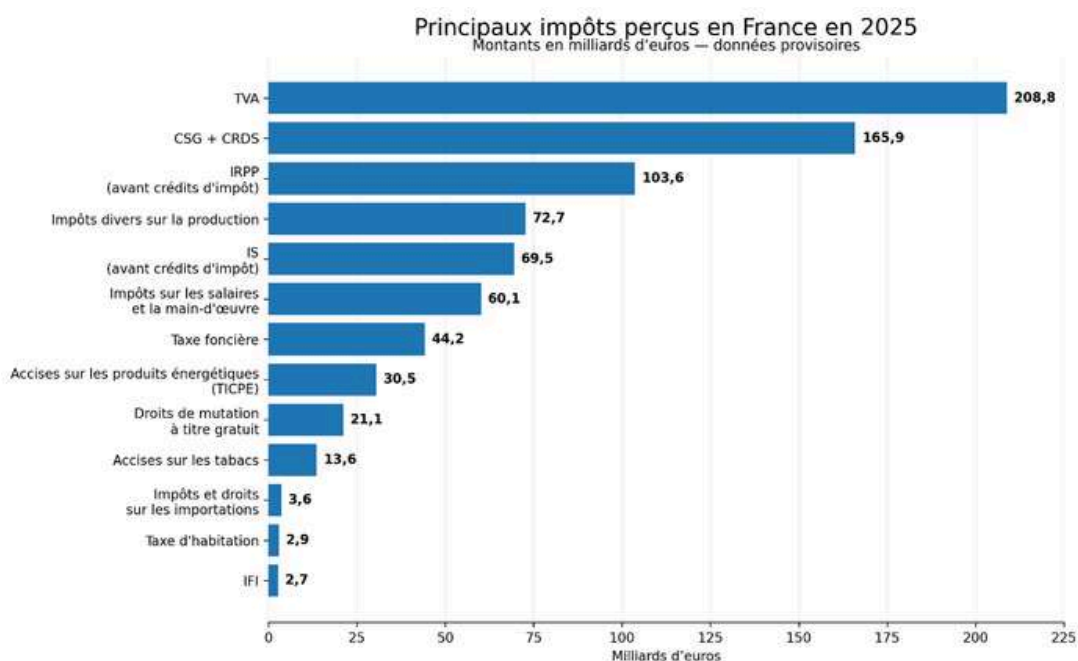
Ainsi, dans beaucoup de pays une part non négligeable de la retraite et de la santé (fonds de pension et système de capitalisation ou recours aux assurances privées) relève du secteur privé. Les Etats-Unis par exemple, dépensent 17% de leur PIB pour un système de santé beaucoup plus inégalitaire et une espérance de vie moindre, contre 13% en France.

Dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) dont la France, **les revenus du capital sont moins taxés que les revenus du travail !** Cette situation a considérablement accru les inégalités de patrimoine au cours des dernières décennies.

Force Ouvrière revendique une véritable réforme fiscale et rappelle l'importance de l'impôt sur le revenu, de son caractère progressif et de son rôle redistributif.

Répartition des impôts : ménages / entreprises

Les ménages supportent l'essentiel de la charge fiscale depuis plus de 70 ans ! Les impôts payés par les ménages représentaient 24 % du revenu national tandis que les impôts payés par les entreprises seulement 6%, soit une charge 4 fois plus importante !



Source : Insee, comptes nationaux annuels – base 2020, « Impôts – données annuelles de 1995 à 2025 », publication du 29 mai 2026.
Note : CSG + CRDS = 156,6 + 9,3 = 165,9 Md€, IRPP et IS sont présentés avant crédits d'impôt.

L'impôt sur le revenu ne représentait que 3,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025, soit 103 milliards (avant crédit d'impôts).

La TVA (209 Md) ou la CSG et CRDS (166 Md) en 2025, impôts dits « proportionnels » pèsent bien plus lourdement que l'impôt sur le revenu ! Ces prélèvements taxent tous les contribuables au même taux, quel que soit leur niveau de revenus.

La CSG a été créée en 1990 pour financer la sécurité sociale, entraînant un transfert de financement vers les ménages. Elle est devenue l'un des principaux impôts en France aujourd'hui, dépassant largement l'impôt sur le revenu.

FO plaide pour une véritable réforme fiscale visant à mieux répartir les richesses :

- **réhabiliter l'impôt sur le revenu progressif sur les revenus du travail et du capital,**
- **rééquilibrer l'effort fiscal entre les grandes entreprises, les PME et les TPE, et mettre en place une vaste réforme sur les revenus du patrimoine, principale source des inégalités en France.**

Quand l'impôt profite aux plus aisés !

Des baisses d'impôts non financées, des aides aux entreprises non contrôlées et les foyers les plus fortunés échappent à l'IRPP

Ignorer la fraude et l'optimisation fiscale mais réduire les dépenses et le service public

Le dérapage budgétaire et la hausse des déficits de ces dernières années proviennent notamment des baisses d'impôts accordées depuis 2018 estimées à plus de **74 milliards d'euros par an** (2,2 points du PIB selon la Cour des comptes). Dans le détail, ces baisses d'impôts conséquentes pour les finances publiques ont surtout profité aux plus aisés et aux entreprises à hauteur de **40 Mds/an** et pour **34 Mds/an** aux ménages :

- Baisse du Taux de l'IS (impôt sur les sociétés) de 33,33 % à 25 % : **- 16 Mds**
- Baisse des impôts de production des entreprises : **- 18 Mds**
- Extension du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) remplacé par des exonérations de cotisations : **- 5 Mds**
- Suppression de l'ISF (impôt sur la fortune) : **- 4 Mds**
- Instauration du PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique ou flat tax sur les revenus financiers) : **- 2 Mds**
- Suppression de la Taxe d'habitation : **- 20 Mds**
- Baisse du barème de l'impôt sur le revenu : **- 5,4 Mds**
- Suppression de la contribution à l'audiovisuel public : **- 3 Mds**

Selon l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), les ménages les plus modestes sont ceux ayant le moins bénéficié des mesures socio-fiscales prises en faveur du pouvoir d'achat.

Les travaux de France Stratégie ont démontré que la réforme de la fiscalité du capital a entraîné une concentration et une hausse des dividendes pour les 1% des ménages les plus aisés.

Plus alarmant, au sommet de la pyramide des revenus et patrimoine les plus aisés, l'impôt sur le revenu devient dégressif. Plus de 18 000 foyers fiscaux redevables de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) n'ont payé aucun impôt sur le revenu.

Pour FO, cette politique fiscale a contribué à aggraver les inégalités fiscales et sociales.

Enfin, plusieurs rapports parlementaires ont dénoncé l'absence de suivi, de contrôle et d'évaluation des aides publiques versées aux entreprises, estimées à plus de **211 milliards** d'euros par an (cotisations et impôts).

Malgré leurs grands discours, les gouvernements ont laissé prospérer l'optimisation, la fraude et l'évasion fiscale, renonçant à des milliards de recettes publiques. Ils ont préféré mettre en avant la réduction des dépenses publiques pour combler le déficit public, réduisant les moyens des services publics, qui garantissent pourtant les valeurs républicaines et la cohésion sociale.

Pour FO, une fiscalité plus juste doit contribuer à une meilleure répartition des richesses et à la réduction des inégalités.

Impact de la hausse des droits de douane



En 2024, la France affichait un léger déficit commercial de **4 Mds d'euros avec les Etats Unis**. Les exportations de biens s'élevaient à **49 milliards** d'euros, soit 5% des exportations françaises et 1,7% du PIB. Les principaux secteurs exportateurs sont l'aéronautique, les produits pharmaceutiques et les boissons. Les importations s'élevaient à **53 milliards d'euros**, soit 5,3% des importations totales et 1,8% du PIB. Les Etats Unis exportent en France principalement des hydrocarbures, des produits de la construction aéronautique et des produits pharmaceutiques.

Les Etats-Unis représentent **13 % des importations mondiales** et les menaces de droits de douane supplémentaires de 10 à 20 points sur les importations mondiales sont toujours évoquées par Trump dans les rapports de force avec la Chine, le Canada, le Mexique ou l'UE.

Cette augmentation des droits de douane pousserait le patronat à exiger une nouvelle baisse de la fiscalité pour les entreprises, afin de rester compétitif et conquérir de nouveaux marchés.

Pour Force Ouvrière, la guerre commerciale ne doit pas servir de prétexte pour remettre en cause notre modèle social (projet de baisse des cotisations par la TVA sociale, nouveau cadeau fiscal aux entreprises sans conditions ni contreparties, poursuite des politiques d'austérité budgétaire et réduction des budgets sociaux ...)

En théorie, une hausse des droits de douane peut entraîner plusieurs conséquences pour l'économie française :

- Une **baisse des exportations et des investissements** des quelque 26 000 entreprises françaises qui exportent vers les États-Unis, fragilisant l'activité et l'emploi dans plusieurs filières.
- Un **ralentissement économique mondial**, affectant l'UE et la France, notamment via la diminution des importations en provenance de partenaires comme l'Allemagne, principal client et fournisseur de l'industrie française.
- Une **réorganisation des flux commerciaux mondiaux**. Par exemple, un détournement des excédents de la Chine vers le marché européen entraînerait une baisse des prix et des salaires et augmenterait le chômage.
- La **chute des cours boursiers** pourrait amplifier les effets de la guerre commerciale, entraînant une réduction de l'investissement et de la consommation, et une pression plus forte sur les salariés pour rétablir le taux de profit.
- La **montée de l'inflation** et une dégradation du pouvoir d'achat des ménages car la hausse des droits de douane est répercutée sur les prix.
- Une dépréciation du dollar, monnaie de réserve mondiale, face à l'euro handicapant les exportations dans certains secteurs (industrie, aéronautique ; luxe ...)
- Une **baisse de la consommation des ménages**, principal moteur de la croissance.

La baisse de l'impôt sur les sociétés

FO rappelle que le taux mondial moyen d'IS (impôt sur les sociétés) est passé de **40 % en 1980 (et même 47 % pour les pays de l'OCDE) à 23 % en 2020 !**

Les grandes entreprises et multinationales peuvent délocaliser tout ou partie de leurs activités dans des pays où l'imposition de leurs bénéfices est faible voire **nulle**.

Depuis plus de vingt ans, les Etats se sont donc lancés dans une concurrence fiscale effrénée. Cette course au moins-disant fiscal, s'est traduite par une réduction des taux légaux d'imposition et a provoqué la **multiplication de niches** fiscales réduisant l'assiette fiscale.

Baisse de l'IS dans le monde et en France :



En France, le taux normal de l'IS était de **33,3% en 2017**, il a baissé à 25 % sur les bénéfices dès 2022, soit une baisse de **12,5 milliards**, selon l'Insee.

En 2025 le rendement de l'IS représentait seulement **2,3 % du PIB** (69 Mds avant crédits d'impôt).

Malgré les efforts internationaux et les initiatives de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) pour mettre en place un impôt minimum mondial, les multinationales délocalisent toujours leurs profits afin d'échapper à l'impôt ou le réduire sur les sociétés... Les Etats-Unis sont par ailleurs sortis de cet accord dès l'élection de Trump, fragilisant ainsi ce dispositif d'impôt minimum mondial !

La baisse de l'IS a permis aux sociétés de distribuer toujours plus de dividendes (plus de **100 Mds d'euros versés en 2025 par les entreprises du CAC 40**, soit plus du double depuis 2019 !).

La contribution exceptionnelle sur l'IS non pérenne pour les 400 plus grandes entreprises, pourrait participer à un meilleur équilibre de la fiscalité entre les ménages/entreprises. Cette contribution a rapporté **7,5 Md€ en 2025**, et a été reconduite en 2026. Les PME ont moins recours aux niches fiscales comme le CIR ou aux délocalisations de leurs profits.

Selon le Conseil d'Analyse Economique et l'INSEE, les dirigeants d'entreprises ou les ménages les plus aisés sont les principaux bénéficiaires des réformes fiscales de 2018 sur le capital et le patrimoine.

FO revendique le retour de la taxation du stock des revenus financiers dans l'impôt sur la fortune, l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur les sociétés et le plafonnement des niches fiscales dont l'intérêt économique n'est pas justifié.

Non à la TVA sociale !

La TVA sociale consiste à augmenter la TVA tout en diminuant les cotisations sociales patronales. Pour ses défenseurs, notamment le patronat, ce transfert permettrait de réduire le coût du travail et les coûts de production des entreprises, afin d'améliorer leur compétitivité.

Avec **208,8 milliards d'euros de recettes en 2025**, la TVA constitue l'une des principales ressources fiscales de l'État.

Mais contrairement à l'impôt sur le revenu, **la TVA ne tient pas compte de la capacité contributive de chacun** : le même taux s'applique quel que soit le niveau de revenu.

Elle pèse ainsi proportionnellement davantage sur les ménages modestes. Ceux-ci consacrent en effet une part plus importante de leurs revenus à la consommation que les ménages plus aisés.

La TVA est donc un impôt particulièrement injuste lorsqu'on le rapporte au revenu des ménages.

Au cours des dernières décennies, les entreprises ont bénéficié des baisses de prélèvements pesant sur les entreprises : développement des exonérations et allègements de cotisations patronales, baisse de l'impôt sur les sociétés ou encore réduction progressive de la CVAE.

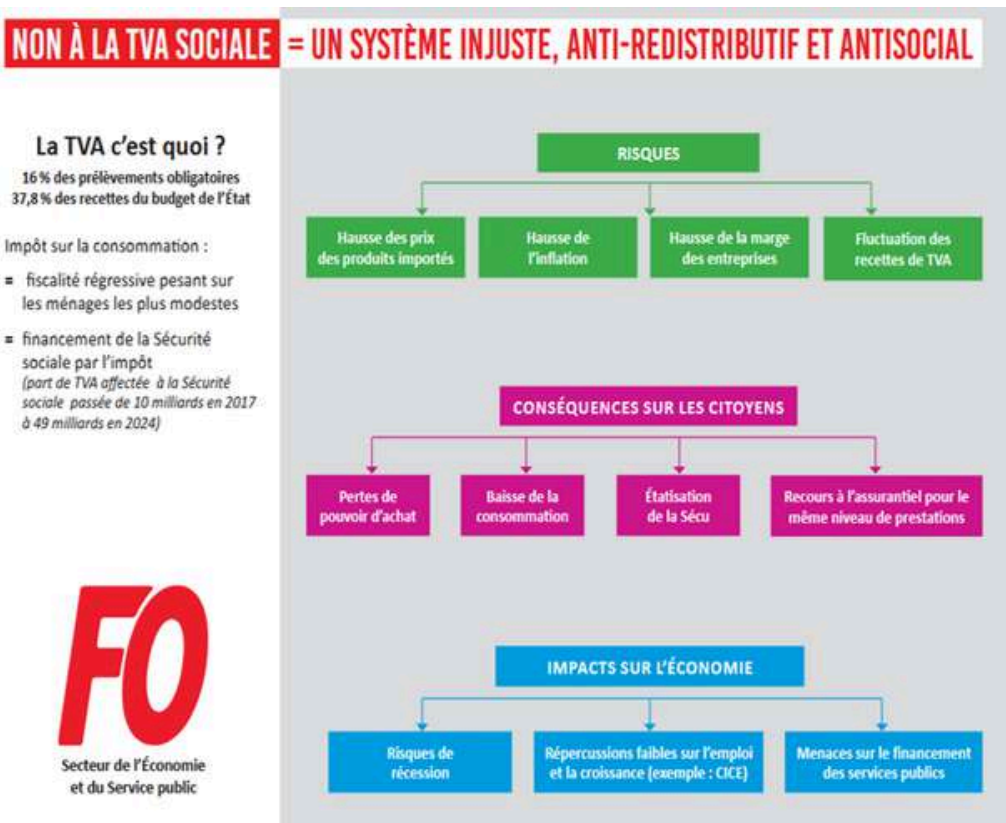
Cette évolution a également profondément transformé le financement de notre protection sociale.

Les cotisations sociales, historiquement au cœur du financement de la Sécurité sociale, ne représentent plus que **48,7 % des recettes en 2025**.

Leur poids a fortement diminué au profit d'autres impôts, notamment la CSG et la TVA.

Pour FO, le financement collectif par des impôts indirects accentue les inégalités.

FO défend au contraire une fiscalité progressive, fondée sur les capacités contributives de chacun, et reste attachée au financement de la Sécurité sociale par la cotisation sociale.



La TVA sociale n'est pas une idée nouvelle. Plus largement, le remplacement progressif des cotisations sociales par des ressources fiscales modifie profondément le financement de la Sécurité sociale. Cette fiscalisation s'accompagne d'un renforcement du rôle de l'État dans son pilotage et réduit, de fait, la place des représentants des salariés dans sa gouvernance.

Pour FO, la Sécurité sociale ne doit pas dépendre du budget de l'État : les travailleurs, qui contribuent à son financement, doivent conserver toute leur place dans sa gestion.

Les revenus du capital sont moins imposés que les revenus du travail et le patrimoine se concentre

Impôts sur le patrimoine, le retour à une société d'héritiers !

Selon la DGFIP, le nombre de « très hauts patrimoines » a doublé en 20 ans. Les plus hauts patrimoines détiennent avant tout des valeurs mobilières à hauteur de 79% (moins imposés que les autres revenus) mais possèdent aussi 187 milliards de patrimoine immobilier, soit en moyenne 4,6 millions par foyer.

Avec le vieillissement de la population, les droits de succession sont passés de 8 Mds en 2010 à plus de 20 Mds en 2025 (soit 0,7% du PIB) et les impôts sur les donations ont été multipliés par quatre.

Le système fiscal français ne permet pas de compenser les inégalités liées à la détention du patrimoine, car les revenus du patrimoine sont moins imposés que les revenus d'activité. A cet égard, plusieurs rapports parlementaires pointent les méthodes d'optimisation fiscale des plus aisés comme les holdings familiaux, le Pacte Dutreil ou le régime d'apport-cession. Ces dispositifs permettent souvent de diminuer ou d'annuler l'imposition.

Selon l'INSEE, s'agissant des 500 plus grandes fortunes françaises, la fortune des milliardaires a doublé au cours des quinze dernières années !

La transformation de l'ISF en IFI en 2018 a non seulement aggravé cette concentration des patrimoines mais surtout l'administration fiscale ne dispose plus de bases permettant d'évaluer la totalité du patrimoine financier des ménages les plus aisés.



Ainsi 358 000 ménages étaient passibles de l'ISF en 2017 contre 193 600 foyers soumis à l'IFI en 2025, pour un rendement annuel qui a baissé de plus de 5 Md € à 2,3 Mds € soit 0,5% du total des recettes fiscales.

Par ailleurs, 13 300 foyers fiscaux sont imposables à l'IFI mais ne versent aucun impôt sur le revenu !

La contribution exceptionnelle sur les hauts revenus n'a rapporté que 0,4 Md en 2025 et les autres dispositions proposées sur la taxation du patrimoine ont été soit abandonnées, soit vidées de leur substance lors des derniers PLF.

Pour FO, il est indispensable de maintenir un barème progressif sur les impôts du patrimoine (IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière), droits sur les donations /successions) afin de renforcer la fonction redistributive de l'impôt. Par ailleurs, il faut supprimer certaines niches fiscales inefficaces ou plafonner la fiscalité dérogatoire du patrimoine tout en exonérant les héritages de faible valeur.

Des collectivités de plus en plus dépendantes de l'État

La fiscalité locale contribue au financement des services publics du quotidien : crèches, écoles, transports, action sociale, équipements publics, collecte des déchets, voirie ou encore politiques environnementales.

Mais les réformes fiscales successives ont profondément modifié les ressources des collectivités territoriales et **réduit leur autonomie fiscale**.

COMPENSER UNE RECETTE NE GARANTIT PAS L'AUTONOMIE FISCALE

La suppression de la taxe d'habitation a changé la donne

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a représenté une perte de recettes de plus de **22 milliards d'euros** pour les collectivités.

Cette perte a été compensée par différents mécanismes : transfert d'une part de taxe foncière entre collectivités, dotations de l'État et surtout attribution de **fractions de TVA nationale**. Les collectivités continuent donc à percevoir des recettes, mais leur nature a changé.

Les collectivités ont le pouvoir de fixer le taux des impôts locaux. Quand cet impôt local est remplacé par une fraction d'un impôt national, la recette est compensée mais la collectivité perd son pouvoir de décision.



La fiscalité des entreprises a également été réduite

Les collectivités ont parallèlement été affectées par les réformes successives de la fiscalité des entreprises.

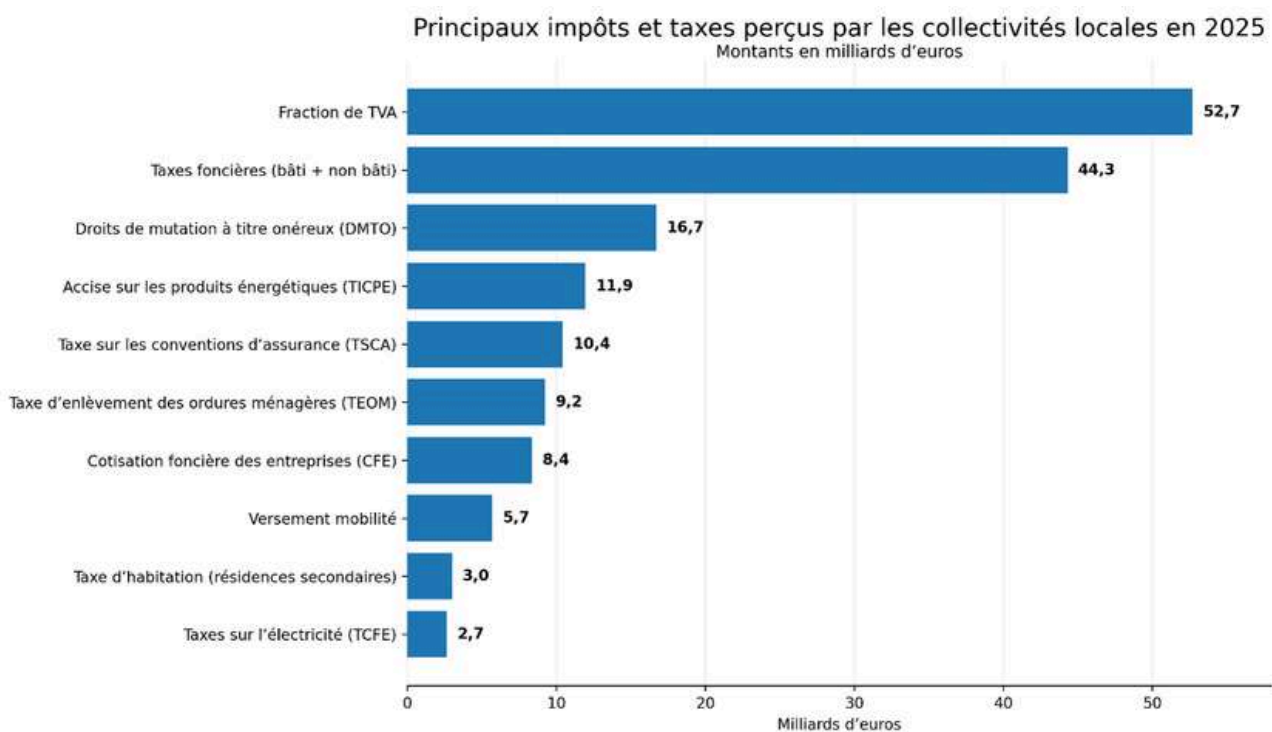
La **CVAE – cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** –, qui représentait encore plus de 19 milliards d'euros en 2020, a été fortement réduite. Elle n'est plus directement perçue par les collectivités depuis 2023.

Plus largement, les différentes baisses des impôts de production ont réduit les recettes fiscales directement liées à l'activité économique des territoires.

D'où proviennent aujourd'hui les principales recettes fiscales locales ?

Les transformations successives de la fiscalité locale apparaissent clairement dans la structure actuelle des recettes.

En 2025, les fractions de TVA affectées aux collectivités représentent 52,7 milliards d'euros : elles constituent désormais la première recette devant les taxes foncières (44,3 milliards).



Source : OFGL, Rapport sur les finances locales 2026, annexe 8, tableau 1 — données 2025.
Note : taxes foncières = foncier bâti (43,113 Md€) + foncier non bâti (1,195 Md€). La TVA correspond aux fractions de TVA affectées aux collectivités.

Source : OFGL, Rapport sur les finances locales 2026, annexe 8, tableau 1 – données 2025.

Lecture : les 52,7 milliards d'euros de TVA correspondent aux fractions de TVA nationale affectées aux collectivités, notamment en compensation des réformes de la fiscalité locale. Les taxes foncières regroupent la taxe sur le foncier bâti et celle sur le foncier non bâti.

À RETENIR

La TVA occupe désormais une place majeure dans le financement des collectivités.

Cette évolution illustre une transformation profonde : **des ressources fiscales locales, sur lesquelles les collectivités disposaient d'un pouvoir de décision, sont progressivement remplacées par des fractions d'impôts nationaux.**

UNE AUTONOMIE FISCALE DE PLUS EN PLUS RÉDUITE

Le problème ne se résume donc pas au montant total des ressources dont disposent les collectivités.

Ces réformes réduisent leur capacité à maîtriser leurs propres recettes et à adapter leurs choix fiscaux aux besoins de leur territoire.

Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme de la CVAE, baisse des impôts de production et remplacement de certaines recettes par des fractions de TVA : ces évolutions renforcent la dépendance des collectivités aux choix politiques nationaux.

Par ailleurs, l'Etat a mis en place des dispositifs visant à contraindre leurs dépenses ou à les faire participer au redressement des finances publiques, par de nouvelles contributions à l'effort budgétaire.

Pour FO, les collectivités territoriales doivent disposer de ressources suffisantes, pérennes et dynamiques, ainsi que d'une réelle autonomie financière leur permettant de répondre aux besoins de la population.

Les suppressions successives de ressources fiscales locales, leur remplacement croissant par des recettes décidées au niveau national et les ponctions imposées par l'État réduisent leurs marges de manœuvre.

Face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, affaiblir les moyens et l'autonomie des collectivités, c'est aussi fragiliser les services publics de proximité et la cohésion sociale et territoriale.



La lutte contre la fraude fiscale : où en est-on ?



L'État cherche des milliards... mais se donne-t-il réellement les moyens de récupérer ceux qui échappent à l'impôt ?

Dans un contexte de déficits publics importants, le gouvernement se concentre sur la réduction des dépenses publiques, en taillant dans les budgets des collectivités, des services publics et de la protection sociale...

Pourtant, dans le même temps, **des dizaines de milliards d'euros échappent chaque année à l'impôt.**

La lutte contre la fraude fiscale constitue donc à la fois **un enjeu de justice fiscale et un enjeu majeur pour les finances publiques.**

80 À 100 MILLIARDS D'EUROS PAR AN ?

La France ne dispose toujours pas d'une estimation officielle globale et régulière de son **écart fiscal**, c'est-à-dire de la différence entre les impôts qui devraient théoriquement être acquittés et ceux qui le sont effectivement.

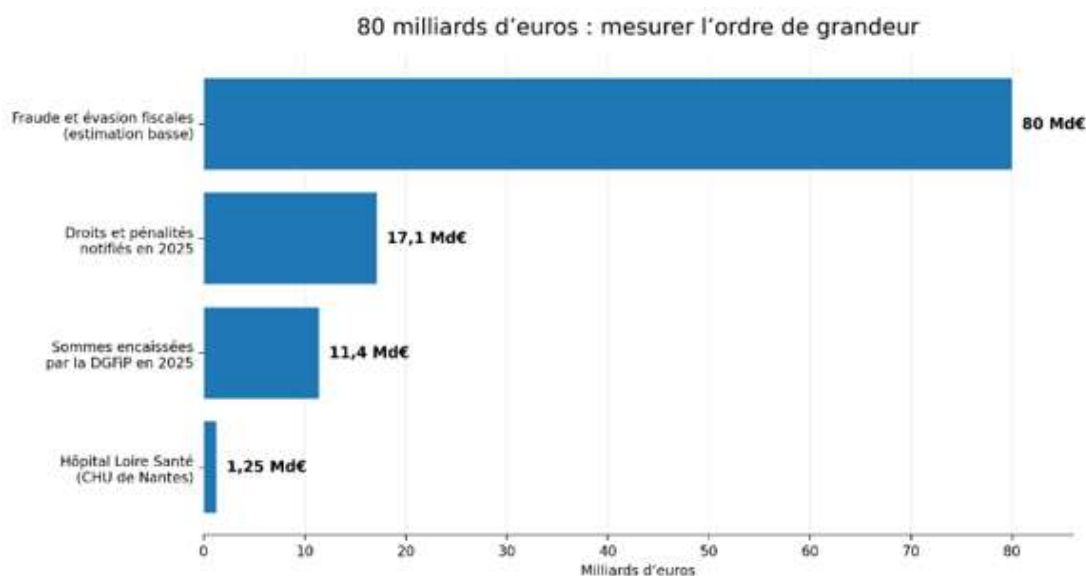
Plusieurs organisations estiment le montant de la fraude et l'évasion fiscales autour de 80 à 100 milliards d'euros par an.

Ces chiffres ne signifient évidemment pas que 80 ou 100 milliards d'euros pourraient être intégralement et immédiatement récupérés par l'État. Mais ils permettent de mesurer l'importance des sommes en jeu.

80 MILLIARDS D'EUROS : ÇA REPRÉSENTE QUOI ?

À titre de comparaison, le futur Hôpital Loire Santé du CHU de Nantes, l'un des plus importants projets hospitaliers actuellement conduits en France, représente un investissement d'environ **1,25 MILLIARDS D'EUROS**

Avec **80 milliards d'euros**, c'est l'équivalent du coût d'environ : **64 Centres Hospitaliers Universitaires**.



Sources : Assemblée nationale ; Ministère de l'Économie et des Finances, bilan du contrôle fiscal 2025 ; CHU de Nantes.
80 Md€ : une estimation de pertes liées à la fraude et à l'évasion fiscales, et non une somme intégralement et immédiatement recouvrable.

« 80 milliards d'euros : mesurer l'ordre de grandeur »

Fraude et évasion fiscales – estimation basse :
80 Mds€

Droits et pénalités notifiés en 2025 : **17,1 Mds€**
Sommes effectivement encaissées par la DGFIP :
11,4 Mds€

Investissement Hôpital Loire Santé – CHU de
Nantes : **1,25 Mds€**

17,1 MILLIARDS RÉCLAMÉS... 11,4 MILLIARDS ENCAISSÉS

En 2025, les contrôles réalisés par la DGFIP
ont permis de notifier :

17,1 Mds€ de droits et pénalités dont **9,8 milliards d'euros** issus des contrôles fiscaux externes, c'est-à-dire des contrôles approfondis réalisés auprès des entreprises et des particuliers.

En 2025, **11,4 milliards d'euros** ont effectivement été encaissés à la suite des contrôles fiscaux. Car identifier les sommes qui échappent à l'impôt est une chose ; parvenir à les récupérer en est une autre.

LE PARADOXE DES MOYENS

Au moment où l'État affirme combattre les déficits publics et rechercher toutes les recettes supplémentaires, les services du ministère des Finances chargés de contrôler, calculer et encaisser ces recettes ont vu leurs effectifs diminuer de **33% entre 2015 et 2024**. Les effectifs affectés au contrôle fiscal ont quant à eux diminué d'environ **19 %** !

Cette réduction des moyens humains a notamment entraîné une diminution des contrôles les plus approfondis.

La technologie peut permettre de mieux cibler les risques, mais elle ne mène ni l'enquête, ni le contrôle sur place, ni le recouvrement à la place des agents.

Les fraudes les plus complexes nécessitent précisément **du temps, de l'expertise et des agents publics**.

Pour lutter efficacement contre la fraude fiscale, il faut des agents publics, formés, capables de la détecter, de la démontrer et de recouvrer l'impôt.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UN OUTIL, PAS UN SUBSTITUT AUX AGENTS

L'administration fiscale recourt désormais massivement au traitement automatisé des données et à l'intelligence artificielle pour sélectionner les dossiers présentant un risque de fraude.

En 2025, **plus de la moitié des dossiers contrôlés ont été orientés grâce à ces technologies.**

Ces contrôles ont permis de recouvrer **2,8 Md€ sur 11,4 Md€.**

L'intelligence artificielle constitue un outil utile pour croiser les données, détecter des anomalies et aider les agents à mieux cibler leurs contrôles. L'intelligence artificielle doit rester un outil au service des agents. Elle ne remplace ni l'expertise des agents, ni l'enquête, ni l'analyse fiscale approfondie, ni les vérifications sur place, ni le recouvrement.

L'IA ne doit pas servir de prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois.

Un algorithme peut signaler un risque. Ce sont les agents qui contrôlent, établissent les redressements et recouvrent l'impôt.

À RETENIR

- **80 à 100 Md€** : Estimation annuelle de la fraude et de l'évasion fiscales
- **17,1 Md€** : Droits et pénalités notifiés en 2025
- **11,4 Md€** : Sommes effectivement encaissées
- **2,8 Md€** : Sommes recouvrées à la suite de contrôles orientés par l'IA
- **- 19 %** : Effectifs affectés au contrôle fiscal entre 2015 et 2024

POUR FO

La lutte contre la fraude fiscale est une question de justice fiscale, d'égalité devant l'impôt et de consentement à l'impôt.

Il est difficilement acceptable de demander toujours davantage d'efforts aux salariés, aux retraités, aux collectivités ou aux services publics, tout en ne donnant pas à l'administration fiscale tous les moyens nécessaires pour lutter contre les fraudes.

Pour FO, il est indispensable de renforcer durablement les moyens humains, matériels et juridiques des directions du ministère des Finances pour lutter contre les fraudes, l'évasion fiscale et la dissimulation des patrimoines.

Avant de chercher toujours de nouvelles économies dans les services publics, donnons à l'État les moyens de recouvrer l'impôt qui lui est dû !



85 milliards d'euros : pour quels résultats ?

Les dépenses ou “niches fiscales”



Les « niches fiscales » sont des dispositions dérogatoires au droit fiscal commun : crédits ou réductions d'impôt, exonérations, abattements, taux réduits ou régimes fiscaux particuliers.

Elles poursuivent des objectifs très différents : soutien à l'emploi, à la recherche et à l'innovation, politique familiale, logement, aide à certains secteurs économiques...

Mais elles diminuent les recettes fiscales de l'État.

Pour 2025, 474 dépenses fiscales étaient recensées, pour un coût estimé à 85,1 milliards d'euros.

TOUTES LES NICHES FISCALES NE SE VALENT PAS !

Derrière ces 85,1 milliards d'euros se cachent des dispositifs de nature très différente.

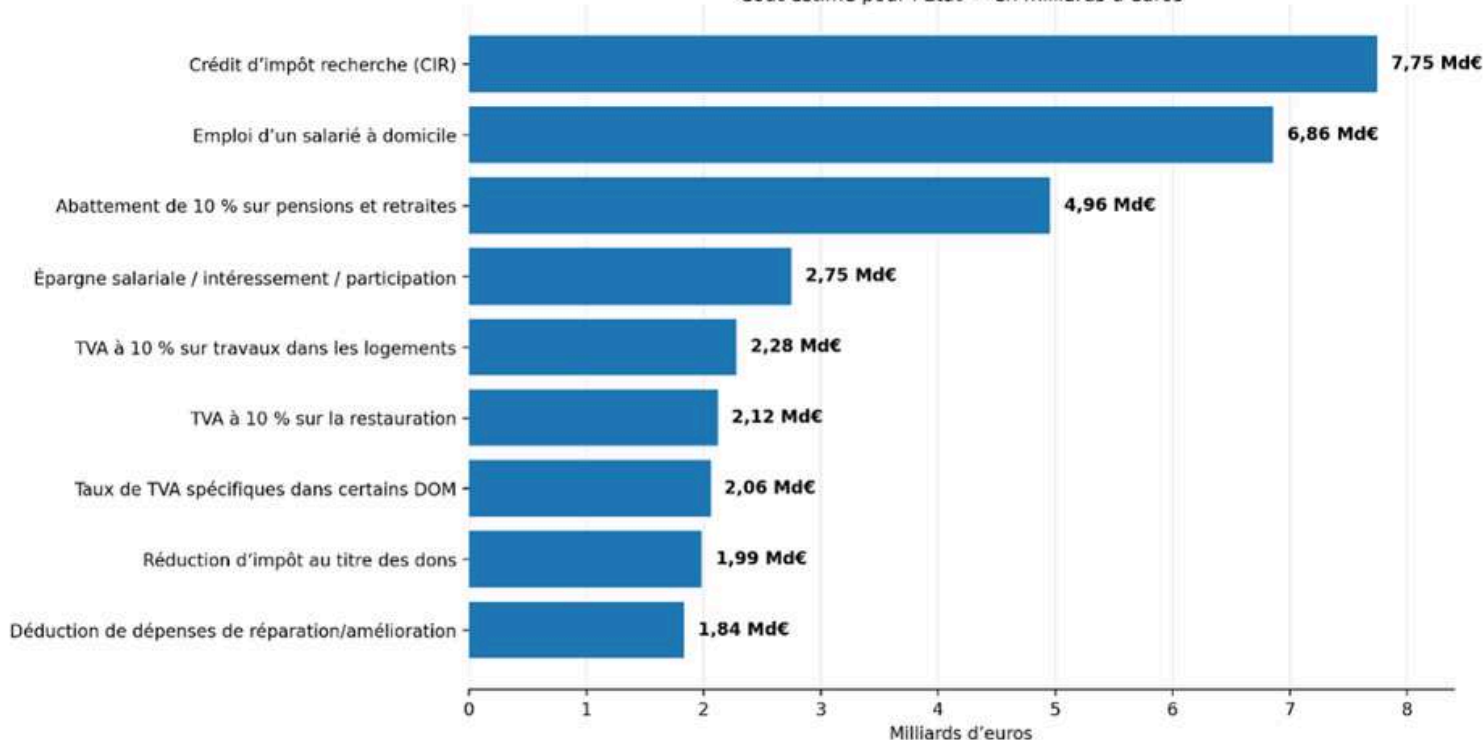
Certains répondent directement à des objectifs sociaux ou d'intérêt général : emploi à domicile, garde d'enfants, prise en charge du handicap ou de la dépendance, dons aux associations, rénovation...

D'autres constituent des dispositifs de soutien aux entreprises, à certains secteurs économiques ou à certaines catégories de contribuables.

La question n'est donc pas de supprimer indistinctement toutes les niches fiscales, mais d'évaluer leur utilité, leur efficacité, leur coût et leurs bénéficiaires.

Les principales dépenses fiscales prévues pour 2025

Coût estimé pour l'État — en milliards d'euros



Source : Direction du Budget, PLF 2025, Évaluation des voies et moyens, tome II – Dépenses fiscales.

Le PLF 2025 estimait le coût total des 474 dépenses fiscales à 85,1 Md€. Les 15 dépenses les plus coûteuses représentaient à elles seules plus de 50 % du total.

Le graphique montre la diversité des dispositifs concernés.

Parmi les plus importants figurent notamment :

7,75 Md€ pour le Crédit d'impôt recherche (CIR)

6,86 Md€ pour le crédit d'impôt lié à l'emploi d'un salarié à domicile

4,96 Md€ pour l'abattement de 10 % sur les pensions et retraites

2,75 Md€ pour certains dispositifs liés à l'épargne salariale, l'intéressement et la participation.

LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE : PRÈS DE 8 MILLIARDS D'EUROS

Le Crédit d'impôt recherche (CIR) constitue l'une des toutes premières dépenses fiscales de l'État. Son coût était estimé à : **7,7 Md€ EN 2025**

Son objectif est de soutenir les dépenses de recherche et développement des entreprises et de contribuer à l'attractivité de la France. Le CIR a effectivement contribué à accroître les dépenses de recherche des entreprises bénéficiaires.

Mais on peut s'interroger sur ses effets économiques plus larges : attractivité, localisation des activités de recherche des multinationales ou performances économiques des entreprises.

Pour France Stratégie, le CIR « n'a guère contrecarré » la détérioration de l'attractivité de la France pour la localisation de la recherche des multinationales étrangères.

Compte tenu des sommes engagées, une évaluation régulière de son efficacité, de son ciblage et de ses bénéficiaires apparaît indispensable.

DES AVANTAGES FISCAUX PARFOIS TRÈS CIBLÉS

Certains dispositifs concernent un nombre beaucoup plus limité d'entreprises. Citons le cas du régime fiscal applicable au transport maritime, dont le coût peut atteindre des montants très importants selon les années.

Il est légitime de se demander quelle contrepartie la collectivité obtient lorsqu'elle renonce à plusieurs centaines de millions, voire plusieurs milliards d'euros de recettes fiscales pour soutenir un secteur économique ?

LE PARADOXE DES FINANCES PUBLIQUES

Ce débat sur les niches fiscales prend une importance particulière dans le contexte actuel de déficit public.

Alors que l'État affirme devoir réduire les dépenses publiques, 85,1 Md€ de dépenses fiscales étaient prévus en 2025.

Cela ne signifie évidemment pas qu'il faut supprimer toutes les niches fiscales. Certaines ont une réelle utilité sociale ou économique et doivent être préservées. Mais lorsqu'une dépense fiscale représente plusieurs milliards d'euros chaque année, il est légitime d'exiger qu'elle démontre son efficacité.

AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES : QUELLES CONTREPARTIES ?

Les aides publiques aux entreprises : subventions, dépenses fiscales, exonérations et allègements de cotisations sociales, représentent au total des montants considérables.

Pour FO, le débat ne doit pas porter uniquement sur le montant des aides publiques mais sur les objectifs attendus et l'efficacité des dispositifs.

Quels emplois ? Quels investissements en France ?

Quelles augmentations de salaires ?

Quelle contribution à la réindustrialisation ?

Quelles mesures sociales et environnementales ?

À RETENIR

85,1 Md€ Coût estimé des dépenses fiscales en 2025

474 Dépenses fiscales recensées

7,7 Md€ Coût estimé du Crédit d'impôt recherche

6,9 Md€ Crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile

Pour FO, toutes les dépenses fiscales ne doivent pas être mises sur le même plan.

Pour FO, les dispositifs répondant réellement à des objectifs sociaux et environnementaux doivent être préservés, notamment lorsqu'ils concernent la garde d'enfants, le handicap, la dépendance ou les dons.

En revanche, ces dépenses fiscales doivent faire l'objet d'une évaluation régulière, transparente et indépendante.

Les aides fiscales accordées aux entreprises doivent également être assorties de contreparties précises en matière d'emploi, de salaires, d'investissement, de relocalisation et de transition écologique.

Une dépense fiscale n'est jamais gratuite : c'est une recette à laquelle la collectivité renonce. Il est donc légitime de savoir à qui elle profite et ce qu'elle rapporte réellement à la société.

Pour FO, revoir les dispositifs les moins efficaces ou insuffisamment justifiés permettrait de renforcer la justice fiscale, préserver la progressivité de l'impôt et garantir l'égalité devant l'impôt.

Taxer les transactions financières : une idée qui ne date pas d'hier

Taxe sur les transactions financières (TTF) et rachats d'actions

La taxation des opérations boursières a une histoire ancienne en France. Un **impôt sur les opérations de Bourse est créé dès 1893**. Il subsistera pendant plus d'un siècle avant d'être supprimé en **2008**.

Quatre ans plus tard, en 2012, la France instaure une **taxe sur les transactions financières (TTF)**.

1893 — Création de l'impôt sur les opérations de Bourse

2008 — Suppression de cet impôt

2012 — Création de la TTF au taux de **0,2 %**

2017 — Relèvement du taux à **0,3 %**

2025 — Relèvement du taux à **0,4 %**

UNE TAXE DONT L'ASSIETTE RESTE LIMITÉE

La TTF française s'applique principalement aux acquisitions d'actions de grandes entreprises françaises cotées dont la capitalisation boursière dépasse **1 milliard d'euros**.

Mais son assiette reste limitée. Elle ne concerne pas l'ensemble des opérations réalisées sur les marchés financiers et certaines transactions intra-journalières.

Son rendement reste donc relativement modeste au regard de l'importance des volumes échangés sur les marchés financiers.

Au Royaume-Uni, les achats d'actions britanniques sont généralement soumis au **Stamp Duty Reserve Tax au taux de 0,5 %**, contre 0,4 % en France. La taxation des achats d'actions n'a pourtant pas empêché Londres de rester l'une des principales places financières mondiales.

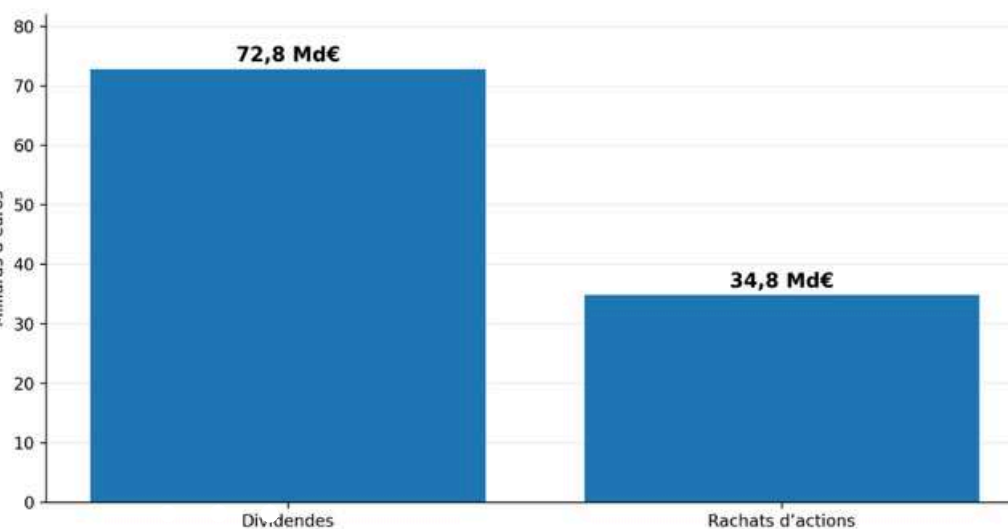
107,5 MILLIARDS D'EUROS VERSÉS AUX ACTIONNAIRES DU CAC 40

La faiblesse relative de cette taxation doit être mise en regard des sommes considérables consacrées par les grandes entreprises à leurs actionnaires.

En 2025, les entreprises du CAC 40 ont consacré :

- 72,8 milliards d'euros aux dividendes
- 34,8 milliards d'euros aux rachats d'actions
- Soit 107,5 milliards d'euros au total.

107,5 milliards d'euros versés aux actionnaires du CAC 40 en 2025



Total publié : 107,5 Md€ (écart de 0,1 Md€ dû aux arrondis des deux composantes).
Source : données 2025 sur les distributions du CAC 40, reprises dans les débats parlementaires 2026.

MAIS QU'EST-CE QU'UN RACHAT D'ACTIONS ?

Une entreprise peut utiliser une partie de sa trésorerie pour **racheter ses propres actions sur le marché**. En annulant ces actions, le nombre d'actions en circulation diminue, ce qui mécaniquement soutient sa valeur et augmente le bénéfice des actionnaires.

Comme le versement de dividendes, le rachat d'actions constitue donc **un moyen de rémunérer les actionnaires**.

En 2025, les seules entreprises du CAC 40 ont consacré **34,8 milliards d'euros** à ces opérations.

DEPUIS 2025, LES RACHATS D'ACTIONS SONT ÉGALEMENT TAXÉS

La loi de finances pour 2025 a instauré une taxe de **8 %** sur certaines réductions de capital consécutives à des rachats d'actions.

Mais ce taux ne s'applique pas directement aux dizaines de milliards d'euros dépensés par les entreprises pour racheter leurs actions. **L'assiette de la taxe est beaucoup plus étroite**, puisqu'elle repose notamment sur la valeur nominale des actions annulées et sur certaines primes liées au capital.

Son rendement est donc sans commune mesure avec le montant total des rachats d'actions réalisés.

On peut s'interroger si des entreprises disposent de suffisamment de trésorerie pour consacrer plusieurs dizaines de milliards d'euros au rachat de leurs propres actions, la société ne doit-elle pas demander une contribution.

Le travail et la consommation ne peuvent pas supporter une part toujours plus importante des prélèvements pendant que certaines opérations financières restent faiblement taxées.

LE PARADOXE

Alors que la situation des finances publiques conduit à rechercher de nouvelles recettes et à demander des efforts aux salariés, aux retraités, aux collectivités et aux services publics, 107,5 milliards d'euros ont été consacrés en une seule année par les entreprises du CAC 40 aux dividendes et aux rachats d'actions.

La question de la contribution des transactions et des revenus financiers au financement collectif doit être posée dans le débat public.

À RETENIR

1893 — Première taxation française des opérations de Bourse

0,4 % — Taux de la TTF française en 2025

0,5 % — Taux généralement appliqué aux achats d'actions britanniques

72,8 Md€ — Dividendes du CAC 40 en 2025

34,8 Md€ — Rachats d'actions du CAC 40 en 2025

107,5 Md€ — Total des dividendes et rachats d'actions

8 % — Taux de la taxe sur certaines réductions de capital liées aux rachats d'actions.

Pour FO, la financiarisation croissante de l'économie participe à la concentration des revenus et des patrimoines financiers.

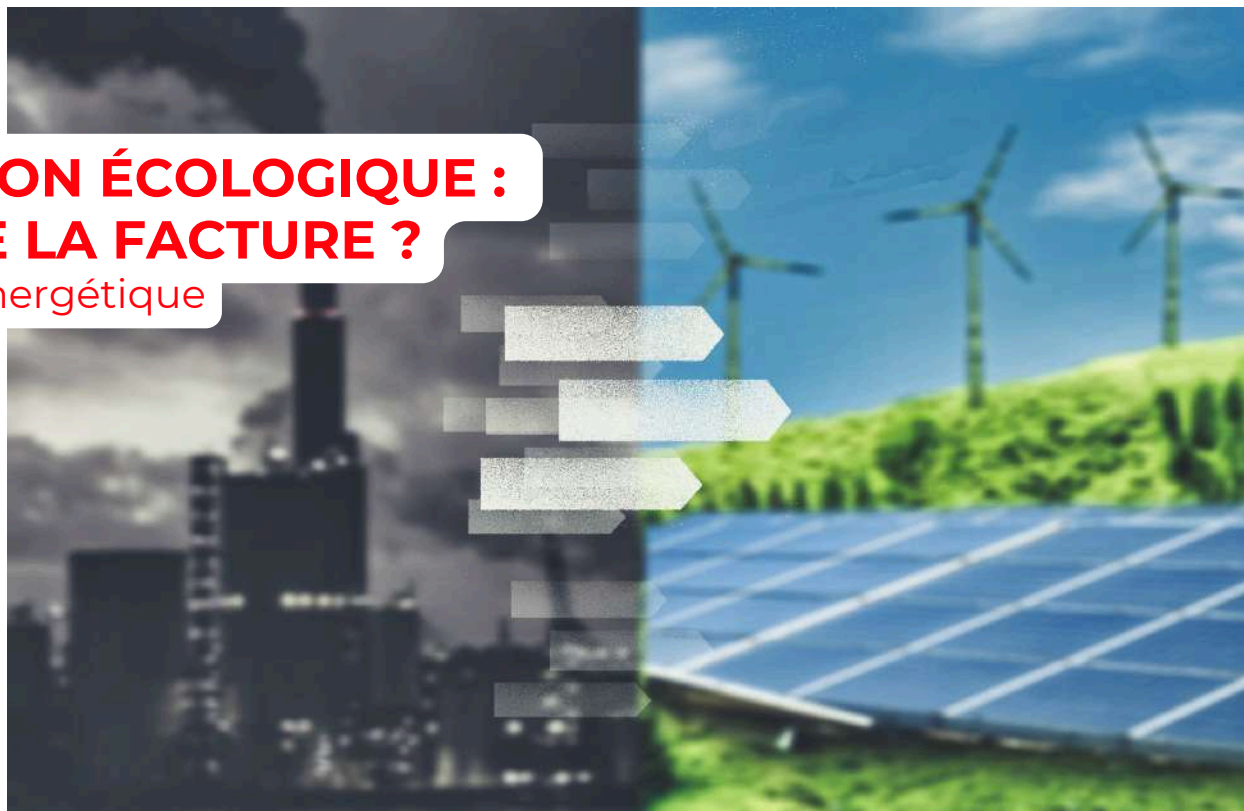
Pour FO, l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les transactions financières et l'augmentation de son taux sont nécessaires afin de faire davantage contribuer les opérations financières à la solidarité nationale.

La taxation des rachats d'actions doit également être renforcée afin que ces opérations, qui représentent plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année, contribuent davantage au financement collectif.

Ces recettes supplémentaires pourraient participer au financement des services publics, de la protection sociale, de la transition écologique et de la solidarité internationale.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : QUI PAYE LA FACTURE ?

La fiscalité énergétique



Carburants, gaz, électricité... la fiscalité représente une part importante du prix de l'énergie payé par les ménages.

Selon la Cour des comptes, la fiscalité représente une part très importante du coût de l'énergie. **Dans les transports, les taxes représentent environ 58 % du prix final de l'énergie, contre environ 30 % pour l'énergie utilisée dans le logement.**

Au total, la fiscalité énergétique a rapporté **près de 60 milliards d'euros en 2021, TVA comprise.**

Hors TVA, son rendement représentait **1,82 %** du PIB, plaçant alors la France parmi les pays européens où le poids de cette fiscalité était le plus élevé.

DE LA RECETTE FISCALE À LA TAXE CARBONE

La fiscalité sur l'énergie a historiquement constitué une source importante de recettes pour l'État.

Dorénavant, elle vise un second objectif : modifier les comportements afin de réduire la consommation d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre.

En 2014, une composante carbone est ainsi introduite dans la fiscalité des énergies fossiles, afin d'inciter ménages et entreprises à réduire leur consommation.

Mais la hausse programmée de cette composante carbone est interrompue en **2018**, suite au mouvement des « gilets jaunes ».

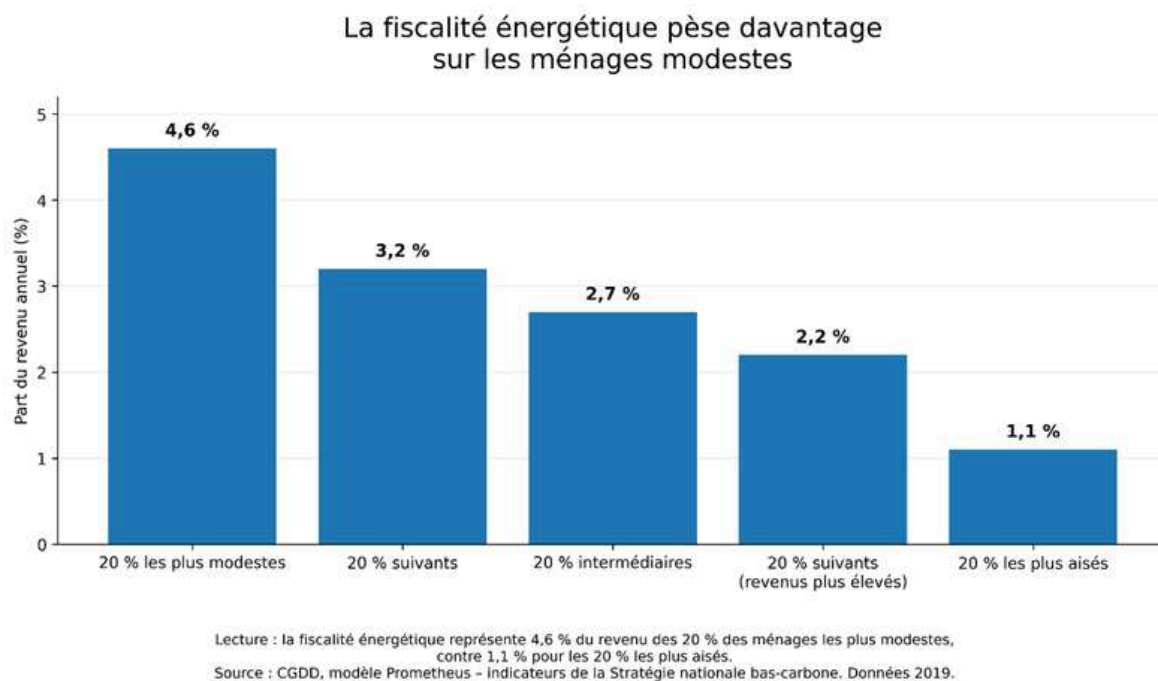
2014 — Introduction de la composante carbone

2018 — Gel de son augmentation

Cette expérience a posé une limite essentielle de la fiscalité environnementale : la **transition écologique ne peut durablement reposer sur l'augmentation du prix de l'énergie si les ménages ne disposent pas d'alternatives accessibles.**

UNE FISCALITÉ PARTICULIÈREMENT INÉGALITAIRE

La fiscalité énergétique est **régressive** : proportionnellement à leurs revenus, les ménages modestes en supportent davantage le poids que les ménages aisés.



Lecture : la fiscalité énergétique représente 4,6 % du revenu des 20 % des ménages les plus modestes, contre seulement 1,1 % pour les 20 % les plus aisés.

Rapporté au revenu, l'effort est donc plus de quatre fois supérieur pour les ménages les plus modestes.

Cette inégalité est d'autant plus importante que les ménages disposant des revenus les plus faibles ont généralement moins de possibilités financières pour changer de véhicule, rénover leur logement ou remplacer leur système de chauffage.

TAXER LE CARBONE... MAIS ENCORE FAUT-IL POUVOIR CHANGER DE COMPORTEMENT

La fiscalité écologique repose sur une logique : rendre les comportements les plus polluants plus coûteux afin d'inciter à les modifier.

Mais cette logique trouve rapidement ses limites lorsque les ménages n'ont pas d'alternative.

Augmenter le prix du carburant n'a pas les mêmes conséquences pour une personne disposant de transports collectifs à proximité que pour un salarié vivant en zone rurale ou périurbaine et obligé de parcourir plusieurs dizaines de kilomètres chaque jour pour travailler.

De même, augmenter le coût des énergies fossiles ne donne pas à un ménage modeste les moyens de financer plusieurs dizaines de milliers d'euros de travaux de rénovation énergétique.

Une fiscalité écologique ne peut être juste que si chacun dispose réellement des moyens de modifier ses comportements.

Cela suppose notamment **des transports collectifs accessibles, des aides suffisantes à la rénovation énergétique, des alternatives abordables à la voiture thermique et le maintien des services publics de proximité.**

ET LES ENTREPRISES ?

La question de la répartition de l'effort entre ménages et entreprises doit également être posée. En 2022, selon la Cour des comptes, le niveau moyen de taxation de l'énergie hors TVA atteignait :

27 €/MWh POUR LES MÉNAGES

Contre

14 €/MWh POUR LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Les grandes installations industrielles et énergétiques sont par ailleurs soumises au **système européen d'échange de quotas d'émission (ETS)**, qui fixe un prix aux émissions de CO₂.

Fiscalité énergétique et marché européen du carbone constituent ainsi deux instruments distincts de la politique climatique.

🗨️ **Pour FO, l'effort de transition doit être équitablement réparti entre les ménages et les entreprises.** 🗨️

PLUS DE 6 MILLIARDS D'EUROS DE NICHES FISCALES DÉFAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

La fiscalité énergétique comporte également de nombreux régimes dérogatoires : exonérations, remboursements ou taux réduits accordés à certains secteurs ou certaines activités.

Dans le budget 2026, les dépenses fiscales considérées comme défavorables à l'environnement représentent environ 6,3 Mds€.

Elles concernent notamment certains tarifs réduits d'accises sur les carburants dans les transports, l'industrie ou l'agriculture ainsi que d'autres dispositifs bénéficiant à certaines activités économiques.

Au final, d'un côté, la fiscalité est utilisée pour augmenter le prix des énergies fossiles et inciter certains acteurs à modifier leurs comportements, tandis que d'autres continuent de bénéficier de dispositifs fiscaux favorisant leur utilisation.

Pour FO, ces dérogations doivent faire l'objet d'une évaluation régulière de leur efficacité économique, sociale et environnementale.

À RETENIR

Près de 60 Md€

de recettes issues de la fiscalité énergétique en 2021, TVA comprise.

4,6 % du revenu

C'est la part que représente la fiscalité énergétique pour les **20 % des ménages les plus modestes**, contre seulement **1,1 % pour les 20 % les plus aisés**.

Un effort plus de 4 fois supérieur

Rapportée au revenu, la fiscalité énergétique pèse donc plus de quatre fois plus lourd sur les ménages les plus modestes que sur les plus aisés.

6,3 Md€

de dépenses fiscales considérées comme **défavorables à l'environnement** dans le PLF 2026.

Pour FO, la transition écologique est un impératif.

Mais FO refuse une transition écologique punitive qui ferait peser une part disproportionnée de l'effort sur les salariés, les ménages en situation de précarité énergétique et les travailleurs des territoires ruraux et périurbains dépendants de leur véhicule.

On ne peut pas demander à un salarié de moins utiliser sa voiture s'il n'existe pas de transport collectif adapté. On ne peut pas demander à un ménage de rénover son logement ou de changer son chauffage s'il n'en a pas les moyens.

Pour FO, la transition écologique nécessite donc des **investissements publics à la hauteur des enjeux** : transports collectifs, rénovation énergétique des logements, infrastructures, accompagnement des changements de véhicules et maintien de services publics de proximité.

Elle suppose également une **répartition équitable de l'effort entre ménages et entreprises**, ainsi qu'une remise à plat des dépenses fiscales défavorables à l'environnement lorsqu'elles ne sont plus économiquement ou socialement justifiées.

Enfin, les organisations syndicales doivent être pleinement associées à l'élaboration et au suivi des politiques de transition.



1 - Pour une véritable réforme fiscale !

Force Ouvrière revendique une **véritable réforme fiscale**, à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

L'impôt est indispensable au financement des services publics, à la solidarité nationale et à la redistribution des richesses. Mais son acceptation par la population repose sur une condition essentielle : **chacun doit contribuer à hauteur de ses capacités**.

Ce principe de justice fiscale trouve son fondement dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, selon laquelle la contribution commune doit être « également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ».

Pour FO, **réhabiliter l'impôt passe donc par davantage de justice, de progressivité et d'égalité devant l'impôt**.

L'impôt progressif demeure un puissant instrument de redistribution. Il doit permettre de réduire les inégalités et de financer durablement des services publics de qualité, garants des valeurs républicaines et de la cohésion sociale, accessibles à toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

2 - Renforcer la progressivité de l'impôt

Pour FO, la progressivité doit redevenir un principe central de notre système fiscal : **plus les revenus sont élevés, plus la contribution doit être importante**.

FO revendique un impôt sur le revenu plus progressif, avec **davantage de tranches**, ainsi que le maintien du quotient familial.

FO revendique **l'abrogation du prélèvement forfaitaire unique (PFU), ou « flat tax »**, qui soumet actuellement une grande partie des revenus du capital à un taux forfaitaire.

Pour FO, les revenus du travail et du capital doivent être soumis à un barème progressif, à l'exception de l'épargne populaire.

3 - Préserver le financement de notre modèle social

FO est opposée à une **fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG**, qui constituerait une nouvelle étape dans la fiscalisation du financement de la protection sociale.

La Sécurité sociale ne doit pas devenir une simple dépense publique financée par l'impôt.

C'est pour cette raison que FO s'oppose aux transferts successifs des cotisations sociales vers la fiscalité.

Pour FO, **la cotisation sociale constitue une part socialisée du salaire qui ouvre des droits**. Elle doit rester au cœur du financement de notre modèle de protection sociale.

4 - Evaluer les niches fiscales et supprimer celles qui sont inefficaces

Toutes les dépenses fiscales ne doivent pas être mises sur le même plan.

Certaines répondent à de véritables objectifs sociaux et doivent être préservées, notamment lorsqu'elles concernent la garde d'enfants, le handicap, la dépendance ou encore les dons.

En revanche, FO demande un suivi, un contrôle et une évaluation régulière, transparente et indépendante des principales niches fiscales et des aides publiques versées aux entreprises.

Les dispositifs dont l'efficacité économique, sociale ou environnementale n'est pas démontrée doivent pouvoir être remis en cause.

Une dépense fiscale représente une recette à laquelle la collectivité renonce : il est donc légitime de savoir à qui elle profite et pour quels résultats.

6 - Pour une fiscalité écologique et socialement juste

Face à l'urgence climatique, la transition écologique est indispensable. Mais elle ne peut réussir si elle est perçue comme injuste ou si son coût repose principalement sur ceux qui disposent du moins de moyens pour s'adapter.

FO refuse donc une fiscalité écologique punitive pesant particulièrement sur les ménages modestes, les salariés des territoires ruraux et périurbains dépendants de leur véhicule, les ménages en situation de précarité énergétique ou encore les petites entreprises.

La mise en place d'une transition écologique juste passe par des choix politiques forts et des

5 - Réduire le poids des impôts les plus injustes

Les impôts indirects, et notamment la TVA, pèsent proportionnellement davantage sur les ménages modestes, qui consacrent une part plus importante de leurs revenus à la consommation.

FO revendique donc un **allègement du poids des impôts indirects proportionnels** et s'oppose à l'instauration d'une TVA dite « sociale ».

Augmenter la TVA parallèlement à une diminution des cotisations patronales reviendrait à **transférer une partie supplémentaire du financement de notre modèle social vers les consommateurs**, indépendamment de leur niveau de revenu.

Pour FO, la justice fiscale suppose au contraire de privilégier **les prélèvements progressifs tenant compte des capacités contributives de chacun.**

investissements publics à la hauteur des enjeux : transports collectifs, rénovation énergétique, infrastructures, services publics de proximité et accompagnement des transformations industrielles.

Elle doit également s'inscrire dans une politique de réindustrialisation et s'accompagner d'une **conditionnalité des aides publiques accordées aux entreprises**, notamment en matière d'emploi, de salaires, d'investissement, de localisation des activités et de transition écologique.

Les travailleurs ne peuvent pas être à la fois les acteurs indispensables de la transition et ceux qui en supportent principalement le coût.

7 - Donner à l'administration fiscale les moyens de lutter contre la fraude

Dans un contexte où l'État recherche constamment de nouvelles recettes, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales doit constituer une priorité.

FO exige **un renforcement durable des moyens humains, matériels et juridiques de la DGFIP (Direction générale des Finances publiques)**, afin de permettre aux agents de réaliser des contrôles approfondis, de lutter contre les fraudes et l'évasion fiscales et d'assurer le recouvrement effectif des sommes dues.

L'intelligence artificielle et le traitement automatisé des données peuvent constituer des outils utiles, mais ils ne peuvent remplacer **l'expertise, l'enquête et le travail des agents**.

Pour FO, la justice fiscale commence aussi par donner à l'État les moyens de faire payer l'impôt qui est dû.

9 - Pour FO, la fiscalité est d'abord une question de justice sociale

Une véritable réforme fiscale ne doit pas avoir pour seul objectif de trouver de nouvelles recettes.

Elle doit permettre de **mieux répartir l'effort entre le travail, la consommation, le capital et les patrimoines**, de réduire les inégalités et de financer durablement les services publics, la protection sociale ainsi que les transformations économiques et environnementales.

8 - Mieux taxer les patrimoines et les revenus financiers

La concentration croissante des patrimoines, notamment financiers, constitue un facteur majeur d'inégalités.

FO revendique donc une réforme ambitieuse de la fiscalité du patrimoine, afin de faire davantage contribuer les patrimoines les plus importants et de lutter contre la concentration des richesses.

Cette réforme doit notamment permettre une meilleure taxation des patrimoines financiers, aujourd'hui largement exclus de l'impôt sur la fortune immobilière.

Les revenus financiers doivent également être soumis à une fiscalité réellement progressive, ce qui passe notamment par la suppression de la flat tax et leur réintégration dans le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Le rôle de l'impôt permet de financer les services publics mais incarne toujours des choix économiques et éminemment politiques. Il est notamment question de connaître sa répartition entre ménages et entreprises afin de respecter les principes d'égalité de la charge publique et surtout participer à la redistribution des richesses afin de réduire les inégalités sociales.

LES PRIORITÉS DE FO

1. **Renforcer la progressivité de l'impôt** et faire contribuer chacun selon ses capacités.
2. **Préserver le financement de la protection sociale par les cotisations** et refuser la fusion IR-CSG.
3. **Évaluer les niches fiscales et les aides publiques** et remettre en cause celles dont l'efficacité n'est pas démontrée.
4. **Réduire le poids des impôts indirects les plus injustes** et refuser la TVA « sociale ».
5. **Construire une fiscalité écologique socialement juste**, accompagnée d'investissements publics et d'alternatives accessibles.
6. **Renforcer les moyens de l'administration fiscale** pour lutter réellement contre la fraude et l'évasion fiscales.
7. **Faire davantage contribuer les patrimoines importants et les revenus financiers** afin de réduire les inégalités.



BEPS	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices
CAC 40	Indice regroupant 40 grandes sociétés cotées à Paris
C3S	Contribution sociale de solidarité des sociétés
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CET	Contribution économique territoriale
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CGDD	Commissariat général au développement durable
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIR	Crédit d'impôt recherche
CRDS	Contribution au remboursement de la dette sociale
CSG	Contribution sociale généralisée
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DGFiP	Direction générale des Finances publiques
DILICO	Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités
DMTO	Droits de mutation à titre onéreux
ETS	Système européen d'échange de quotas d'émission
IFI	Impôt sur la fortune immobilière
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IR	Impôt sur le revenu
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
IS	Impôt sur les sociétés
ISF	Impôt de solidarité sur la fortune
LF	Loi de finances
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LPFP	Loi de programmation des finances publiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFCE	Observatoire français des conjonctures économiques
OFGL	Observatoire des finances et de la gestion publique locales
PFU	Prélèvement forfaitaire unique (« flat tax »)
PIB	Produit intérieur brut
PLF	Projet de loi de finances
PLFSS	Projet de loi de financement de la Sécurité sociale
PME	Petite et moyenne entreprise
PO	Prélèvements obligatoires
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFPNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TH	Taxe d'habitation
TICFE	Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (ancienne dénomination)
TICPE	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
TPE	Très petite entreprise
TTF	Taxe sur les transactions financières
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
ZFE	Zone à faibles émissions



Confédération Force Ouvrière
Secteur de l'économie,
du service public
et du développement durable